

# Conditions générales de vente

## BILLETTERIE Ecomusée de Marquèze

### Article 1 - Objet

Les présentes conditions régissent les ventes par le Parc naturel régional des Landes de Gascogne – PNRLG (syndicat mixte, 33 route de Bayonne, 33830 BELIN-BELIET) des billets d'entrée plein tarif, tarifs réduit, gratuité pour la saison et commercialisés par l'écomusée de Marquèze, équipement du Parc :

- Billet adulte
- Billet jeune de 4 à 17 ans
- Billet famille
- Billet adulte réduit
- Billet jeune de 4 à 17 ans réduit
- Billet famille réduit
- Billet gratuit
- Billet groupe
- Billet en pré-achat
- Prestation
- Location de salle

Les présentes conditions régissent les ventes par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (33 route de Bayonne 33830 Belin-Béliet) des billets d'entrées de l'Ecomusée de Marquèze dans le cadre de sa régie de recette.

### 1. Prix des billets et conditions de paiement :

Les prix sont indiqués en euro toutes taxes comprises (TVA et autres taxes applicables au jour de la commande), sauf indication contraire et hors frais de traitement et d'expédition.

Tous les achats quelle que soit leur origine sont payables en euros.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Landes de Gascogne se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de la commande et sous réserve de disponibilité.

Mode de paiement accepté (sous réserve de modification du Service de Gestion Comptable :

- par carte bancaire
- chèque (ce mode de paiement ne devrait plus être accepté en 2027 par la DGFIP)
- espèces
- virement bancaire (après accord)
- ANCV et ANCV Connect
- en différé sur présentation d'un bon de commande ou d'un vouché

Accusé de réception en préfecture  
033-253301402-20260223-2026-13-DE  
Date de réception préfecture : 27/02/2026

Billetterie au guichet de la gare de l'Ecomusée de Marquèze :

Le règlement des billets se fait au guichet de la gare de Marquèze conformément à l'arrêté du Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne encadrant les tarifs de l'année en cours.

Les personnes bénéficiant d'un tarif réduit devront se signaler au guichet et présenter un justificatif nominatif valide de moins de trois mois.

## 2. Réclamation / Litiges :

La langue du présent contrat est la langue française. Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français seront les seuls compétents.

**Toute réclamation** concernant la commande de billets devra être impérativement signalée par téléphone au 05.24.73.37.40 et confirmée par écrit à l'attention du Régisseur de recettes du PNRLG / Ecomusée, 36 route de la Gare, 40630 SABRES ou par courriel [ecomusee-marqueze@parc-landes-de-gascogne.fr](mailto:ecomusee-marqueze@parc-landes-de-gascogne.fr). Seul le régisseur de recettes du PNRLG/Ecomusée est habilité à traiter les réclamations et/ou litiges relatifs au produit vendu ou service fourni.

Si la contestation porte sur les opérations de paiement, l'établissement bancaire ou le tiers chargé du système de paiement pourront être consultés.

L'élection de domicile du PNRLG est son siège social (33830 BELIN-BELIET). En cas de contestation concernant l'exécution du contrat de vente ou du paiement du prix, le Tribunal Administratif de Bordeaux sera le seul compétent.

## 3. Validité des billets vendus :

Validité des billets et E-billets :

### 3.1 Horaires d'ouverture de la billetterie guichet :

Les dates et horaires d'ouverture sont indiqués chaque année sur le site internet de l'écomusée ; plus d'informations au 05 24 73 37 40 ou par mail à l'adresse : [ecomusee-marqueze@parc-landes-de-gascogne.fr](mailto:ecomusee-marqueze@parc-landes-de-gascogne.fr)

### 3.2 Durée de la validité :

Les billets et les E-billets sont valables tous les jours d'ouverture de l'écomusée de Marquèze, pour l'ensemble des horaires de départ des trains quotidiennement proposés (calendrier des jours d'ouverture et horaires de départs des trains ici : [lien site web](#)) et durant toute la saison en cours lors de l'achat.

Les E-billets achetés en ligne sont valables uniquement pendant la **saison en cours**, à la date de leur achat.

Accusé de réception en préfecture  
033-253301402-20260223-2026-13-DE  
Date de réception préfecture : 27/02/2026

Les billets achetés en pré-achat, et les billets « invitation /gratuit» sont valables uniquement si le billet n'est pas dessouché sur la saison en cours et sur les saisons suivantes.

Billetterie au guichet de la gare de l'Ecomusée de Marquèze :

Les billets sont valables le jour de l'achat du billet, pour l'ensemble des horaires de départ des trains quotidiennement proposés (hors billet pré-payé et billet invitation/gratuit). Toute sortie de l'Ecomusée est définitive.

#### **4. Echange de billets / remboursement / revente :**

Les billets ne peuvent être ni repris, ni échangés, ni remboursés, hors cas de force majeure, et la revente est interdite (loi du 27 juin 1919)

##### **4.1 En cas de force majeure reconnue :**

En cas de **force majeure** auxquels sont expressément assimilés les cas de grève nationales, l'annulation de l'ouverture des portes, des conditions climatiques, par arrêté préfectoral, en cas de consignes spécifiques et des mesures sanitaires, les sommes versées par le client seront remboursées sur demande de l'intéressé, dans un délai maximum de 3 mois, à compter de la date de la visite, du spectacle et sur présentation du billet, à l'exclusion de tout autre demande de dédommagement ou indemnité quelconque.

Après acceptation du remboursement des sommes par le régisseur de recettes du PNRLG/Ecomusée, et au vue du (des) billet(s), d'un RIB et des justificatifs éventuels, le remboursement se fera par virement bancaire directement sur le compte du client.

Conformément aux dispositions de l'article L.121-21 du Code de la Consommation, le **droit de rétractation de 14 jours du client ne s'applique pas**, compte-tenu de la périodicité de la saison d'ouverture de l'écomusée.

#### **5. Sécurité et confidentialité :**

##### **5.1 Confidentialité : protection de vos données personnelles**

Les données personnelles et confidentielles que vous nous indiquez lorsque vous passez une commande sont exclusivement destinées à la gestion de votre dossier de réservation à vous faire gagner du temps (pour vos commandes ultérieures). Elles ne sont à aucun moment destinées à être vendues, commercialisées ou louées à des tiers.

L'inscription à la newsletter de l'Ecomusée de Marquèze se fera uniquement via notre site internet [www.marqueze.fr](http://www.marqueze.fr) en remplissant le formulaire.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Pour plus de renseignements : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

Accusé de réception en préfecture  
033-253301402-20260223-2026-13-DE  
Date de réception préfecture : 27/02/2026

## **5.2 Sécurité des opérations**

Le serveur sécurisé SSL assure la fiabilité de l'e-commerce en cryptant toutes les données personnelles qui sont indispensables pour traiter les commandes (adresses, e-mail, coordonnées bancaires, etc.) au moment de leur saisie. Lors des transferts via Internet, il est alors impossible de les lire.

## **Article 6 - Propriété intellectuelle**

Tous les éléments du site internet de l'écomusée de Marquèze sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive du syndicat mixte du Parc naturel régional des Landes de Gascogne. Nul n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit exprès du syndicat mixte du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Photographies : ©Yohan Espiaube

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCogne**  
**COMITE SYNDICAL**  
**A MARCHEPRIME (33)**

**Séance du 23 février 2026**  
**Délibération n°2026-13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-six, le lundi 23 février à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Marcheprime (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. DEDIEU Vincent. Date de la convocation : 17 février 2026

**Étaient Présents en présentiel :** M. BOUFFIN Yann, M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, M. DECLERCQ Cyrille, Mme DESMOULIN Karine, M. DELUGA François, M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves portant pouvoirs de Mme BREQUE Claudie et Mme TAPIN Maylis, M. ICHARD Vincent, Mme LAFARGUE Marie-Laure, M. MARTINEZ Manuel portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, M. PAIN Cédric, Mme PIQUEMAL Sophie (arrivée à 18h19) portant pouvoirs de M. GILLE Hervé et de M. GLEYZE Jean-Luc, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoirs de Mme ARDOUIN Aimée et Mme BEAUMONT Patricia, M. SARTRE Philippe, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. BACHE Alain et Mme WEBER Sophie.

**Absents excusés (pouvoirs) :** Mme ARDOUIN Aimée ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. MARTINEZ Manuel, Mme MESPLES Olga ayant donné pouvoir à M. LANUSSE Denis (absent), Mme TAPIN Maylis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, Mme WEBER Sophie ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

**Absents :** M. BAUDE Vital (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. CARRERE Paul (excusé), M. DURRIEU Michel, M. FORET Thierry (excusé), Mme LARRUE Marie (excusée), M. LANUSSE Denis, M. LASSALE Jean-Claude, Mme MARIE Lucie (excusée), M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, M. SAINTORENS Denis, M. TAUZIN Arnaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle (excusée)

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	15	Représentant nombre de voix	63
Nombre de pouvoirs	10	Nombre de voix pour	63
Total présents et pouvoirs	25	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	
		Ne prend pas part au vote	

**ECOMUSEE DE MARQUEZE**

**Conditions générales de vente**

**Billetterie**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L.441-1 du Code de commerce définissant les conditions générales de vente ;

Les conditions générales de vente comprennent obligatoirement :

- les conditions de règlement ;
- les éléments de détermination du prix tels que le barème des prix unitaires et les éventuelles réductions de prix

Il est proposé d'encadrer les ventes et les remboursements des billets d'entrée plein tarif, tarif réduit, gratuité de l'écomusée pour la saison et commercialisés par l'écomusée de Marquèze, équipement du Parc.

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**  
**COMITE SYNDICAL**  
**A MARCHEPRIME (33)**

**Séance du 23 février 2026**  
**Délibération n°2026-13**

C'est déjà le cas pour les groupes adultes, les groupes jeune public et les E-billets.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :**

- **DE VALIDER** les nouvelles Conditions Générales de Vente de la billetterie comme indiqué en annexe
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

*Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 21/3/2026*